



PRÉFET DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Direction Régionale de l'Environnement
De l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°ENV/2019/007

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 8 janvier 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les avis émis par les communes des EPCI entre le 05/02/2018 et 05/08/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 19/07/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 27/09/2018 et 27/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département des Pyrénées-Atlantiques ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 27/09/2018 au 27/10/2018;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CC du Nord Est Béarn :

- Sur la commune de MOMY :

Identifiant SIS	Nom usuel
64SIS05845	TEPF puits Lagrave 4 Dévié - LAV4D

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Pyrénées-Atlantiques.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : APPLICATION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Pau, le 23 JAN. 2019
LE PRÉFET

Gilbert PAYET

ANNEXE 1
FICHE SIS DE LA CC DU NORD EST BÉARN



Identification

Identifiant	64SIS05845
Nom usuel	TEPF puits Lagrave 4 Dévié - LAV4D
Adresse	Chemin de Baich
Lieu-dit	Espuyaux
Département	PYRENEES-ATLANTIQUES - 64
Commune principale	MOMY - 64388
Caractéristiques du SIS	<p>Ancien puits de sondage d'appréciation de l'extension vers le nord du gisement de Lagrave sur la commune de Momy (64). Le puits a été foré du 23 juillet au 12 août 1985 par Total mais s'est révélé sec. Aucune collecte de production n'a été posée.</p> <p>L'emprise du site occupe une superficie totale de 24 930 m2 (source : www.cadastre.gouv.fr) et se situe dans une zone peu urbanisée agricole.</p> <p>Le puits a été bouché le 13 août 1985. 1 118 m3 de boues ont été solidifiés avec adjonction de chaux hydraulique et de ciment faible dose. Les boues ont été enfouies sur place et recouvertes d'un mètre de terre. Le terrain est nettoyé et toutes les constructions existantes sont démolies. Les parcelles ont été restituées aux propriétaires en 1988 et le site est aujourd'hui reconverti en champs de maïs.</p>
Etat technique	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
Observations	La DREAL n'a pas d'information concernant l'état des sols. La réalisation des travaux de bouchage a été constatée par Procès Verbal de récolement le 06/08/2014. Le rapport de fin de travaux en date du 15/12/2015 a conduit à la levée de la police des mines par l'arrêté préfectoral MINES/2015/20 du 31/12/2015. Des investigations sur les sols devront être systématiquement engagées avant tout projet futur.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	AQI6400429	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=AQI6400429

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancien site minier - Travaux de bouchage du puits réalisé – Procès Verbal de récolement des travaux – Arrêté Préfectoral de levée de la police des mines – Investigations des sols à engager avant tout projet futur

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 448643.0 , 6259266.0 (Lambert 93)

Superficie totale 35194 m²

Perimètre total 1058 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MOMY	0A	200	25/08/2017
MOMY	0A	199	25/08/2017
MOMY	0A	198	25/08/2017

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Situation cadastrale		Oui
Déclaration d'arrêt définitif de travaux miniers (DADT)	Rapport proposant un arrêté de "Premier et second donné acte" mettant fin à la Police des Mines	Oui

Cartographie

